

**Canada**  
**Province de Québec**  
**MRC de Beauharnois-Salaberry**  
**Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka**

Procès-verbal de la **séance extraordinaire du conseil, tenue le mardi 16 novembre 2021, à 19 :00 heures**, à la salle du conseil de la municipalité au 221 rue Centrale, sous la présidence de Jean-François Gendron, maire

Sont également présents les conseillers suivants;

Sylvain Poirier  
 Mario Prévost  
 Louise Théorêt  
 Raymond Martin  
 Jacques Mailloux  
 Mario Archambault

M. Éric Beaulieu, directeur général et greffier-trésorier est également présent à titre de secrétaire d'assemblée.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de la séance**
- 2- Adoption de l'ordre du jour**
  - 2.1 Période de questions du public**
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021**
- 4- FINANCES**
  - 4.1 Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales
  - 4.2 Adoption des comptes à payer au fonds de roulement
- 5- ADMINISTRATION**
  - 5.1 Entérinement des décisions du Directeur général en matière de ressources humaines**
  - 5.2 Autorisation d'une signer une entente avec Hydro-Québec et circuit électrique**
  - 5.3 Autorisation de déposer la liste des immeubles pour vente pour non-paiement de l'impôt foncier**
  - 5.4 Octroi d'un contrat pour l'intégration du module Gestion des conseils sans papier**
  - 5.5 Adoption du calendrier 2022 des séances ordinaires du conseil municipal**
  - 5.6 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux**
  - 5.7 Autorisation de modifier la résolution 2019-06-18-152 portant sur la vente du lot 5 126 036**
- 6- URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
  - 6.1 Dépôt du deuxième projet de règlement 417-2021 visant à agrandir la zone H-15 à même la zone H-14
- 7- LOISIRS**
- 8- TRAVAUX PUBLICS**
  - 8.1 Octroi d'un contrat pour l'achat d'un afficheur de vitesse pédagogique

8.2 Dépôt du rapport du Directeur général dans le cadre de la résolution 2021-07-394

## **9- SÉCURITÉ PUBLIQUE**

9.1 Autorisation d'une entente à intervenir avec la résidence St-Stan

9.2 Autorisation de la soumission numéro 292 de S.N.G. Services Mécaniques.

## **10- FERMETURE DE LA SÉANCE**

### **1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance forment quorum, la séance est déclarée constituée par le président.

### **2021-11-428 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts des points 5.8 et 9.2

#### **2.1- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Il est prévu une période de questions du public.

### **2021-11-429 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE**

Il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021.

## **4- FINANCES**

### **2021-11-430 4.1- ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU FONDS DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES**

Il est unanimement résolu que les comptes à payer suivants, au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, chèques numéros 138 455 à 138 551 au montant de 334 050.52 \$ applicables à l'année financière 2021, soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer. De plus, la rémunération des employés et des élus, au montant de 92 131.78\$ pour les mois de septembre et octobre 2021 est approuvée.

Je soussigné Éric Beaulieu, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont effectués par la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

---

Éric Beaulieu

### **2021-11-431 4.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU FONDS DE ROULEMENT**

**Il est unanimement résolu** que le compte présenté au fonds de roulement, soit le chèque numéro 180008, au montant de 10 922.63 \$, soit et est accepté et autorisation est donné de le payer. Ce montant est versé à Laboratoire GS inc., pour l'étude géotechnique et de caractérisation des sols.

Je soussigné Éric Beaulieu, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont effectués par la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Il est unanimement résolu qu'une somme de 9 973.82 \$ soit empruntée au fonds de roulement pour un terme de 10 ans.

## **5-ADMINISTRATION**

**2021-11-432**

### **5.1 ENTÉRINEMENT DES DÉCISIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 5 du règlement 138-2001 prévoit que le Directeur général doit déposer au conseil les ententes prises en matière de ressources humaines;

#### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**

- D'abolir le poste de Chef de division, aménagement, développement et urbanisme
- De créer le poste d'adjointe à la Direction générale et d'y affecter l'employé no.740012
- De créer le poste de technicien au traitement des eaux et d'y affecter l'employé no.750098 et d'y appliquer la classe salariale prévue pour le poste.

**2021-11-433**

### **5.2 AUTORISATION D'UNE ENTENTE AVEC CIRCUIT ÉLECTRIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a adopté le 14 septembre 2021 une résolution autorisant la Municipalité à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme pour le déploiement de bornes de recharges pour véhicules électriques;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de subvention a été acceptée pour un montant maximum de 24 000\$

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit procéder à la signature de l'entente avec Hydro-Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit procéder à l'achat de la borne de recharge électrique;

#### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**

- d'autoriser le directeur général à signer l'entente de contribution financière d'Hydro-Québec dans le cadre du programme de déploiement de bornes de recharges pour véhicules électriques.
- d'autoriser l'achat de la borne de recharge auprès de Bornes Québec au montant de 9 525\$ plus les taxes applicables.

**2021-11-434 5.3 AUTORISATION DE DÉPOSER LA LISTE DES IMMEUBLES POUR VENTE POUR NON-PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER**

**CONSIDÉRANT QU'EN** vertu de l'article 1023 du Code Municipal, le greffier-trésorier, s'il en reçoit l'ordre du conseil, doit transmettre, avant le 20 janvier de l'année suivante, au bureau de la Municipalité régionale de comté (MRC), un extrait de l'état des immeubles devant être vendus pour non-paiement des taxes;

**POUR CE MOTIF**, il est unanimement résolu

- de demander au greffier-trésorier de déposer au bureau de la MRC Beauharnois-Salaberry, le liste des immeubles qui devront être vendus, pour non-paiement des taxes scolaire et municipales, le 14 avril 2022 à 10 heures.
- d'autoriser le greffier-trésorier à représenter la Municipalité lors de la vente des immeubles pour non-paiement de l'impôt foncier.

**2021-11-435 5.4 OCTROI D'UN MANDAT POUR L'INTÉGRATION DU MODULE GESTION DES CONSEILS SANS PAPIER**

**CONSIDÉRANT QUE** le soutien informatique est assuré par la compagnie PG solutions ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite se doter d'une interface permettant le traitement des documents pour le conseil sans papier;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite réduire l'utilisation du papier dans un objectif de réduction de son empreinte environnementale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est unanimement résolu

- De mandater la firme *PG solutions* pour l'intégration du module Gestion des conseils et la paramétrisation des gabarits au montant de 5 383.50 \$ plus les taxes applicables.

**2021-11-436 5.5 ADOPTION DU CALENDRIER 2022 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu

- Que le calendrier suivant soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022. Ces séances se tiendront à la salle du conseil situé au 221 rue Central à 19 :30 aux dates suivantes :

18 janvier	8 février	8 mars
12 avril	10 mai	14 juin
12 juillet	16 août	13 septembre
11 octobre	15 novembre	13 décembre

- Qu'un avis public soit publié conformément à la Loi.

Adoptée à l'unanimité

**2021-11-437 5.6 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Il est procédé au dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux et de transmettre les déclarations au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**2021-11-438 5.7 AUTORISATION DE MODIFIER LA RÉOLUTION 2019-06-18-152 PORTANT SUR LA VENTE DU LOT 5 126 036**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a adopté le 18 juin 2019 la résolution 2019-06-152, autorisant la vente d'une partie du lot 5 126 036;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires qui devaient acquérir ce lot ont vendu leur terrain;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une demande du notaire Me Frédéric Bourdeau le 29 septembre 2021 demandant de modifier les noms des acquéreurs pour la transaction;

**IL EST UNANIMEMENT résolu**

-d'autoriser la modification des noms des acquéreurs en remplaçant Jeffrey Lefebvre et Sarah Rochefort-Higgins par Sophie Payette et Michel Côté

**2021-11-439 5.8 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ**

**Considérant qu'une** élection générale s'est tenue le 7 novembre 2021;

**Considérant qu'un** nouveau maire a été élu;

**Considérant que** nous devons procéder à une modification du signataire auprès de l'institution financière de la Municipalité;

**Il est unanimement résolu** de nommer M. Jean-François Gendron, maire, à titre de représentant de la Municipalité l'autorisant à exercer tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Municipalité auprès de l'institution financière.

**6-URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**2021-11-440 6.1 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT 417-2021 VISANT À AGRANDIR LA ZONE H-15 À MÊME LA ZONE H-14**

**Règlement numéro 417-2021**

**Règlement visant à agrandir la zone H-15 à même la zone H-14 du plan de zonage 330-2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité veut modifier son plan de zonage afin d'agrandir la zone résidentielle H-15 à même la zone H-14

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a dûment déposer un avis de motion et présenté le premier projet de règlement lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2021

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Jacques Mailloux et appuyé par Raymond Martin d'adopter le deuxième projet de règlement.

#### **ARTICLE 1 : PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2 : TITRE**

Le présent règlement porte le titre de « Règlement visant à agrandir la zone H-15 à même la zone H-14 ».

#### **ARTICLE 3 : MODIFICATION DU PLAN DE ZONAGE 330-2018**

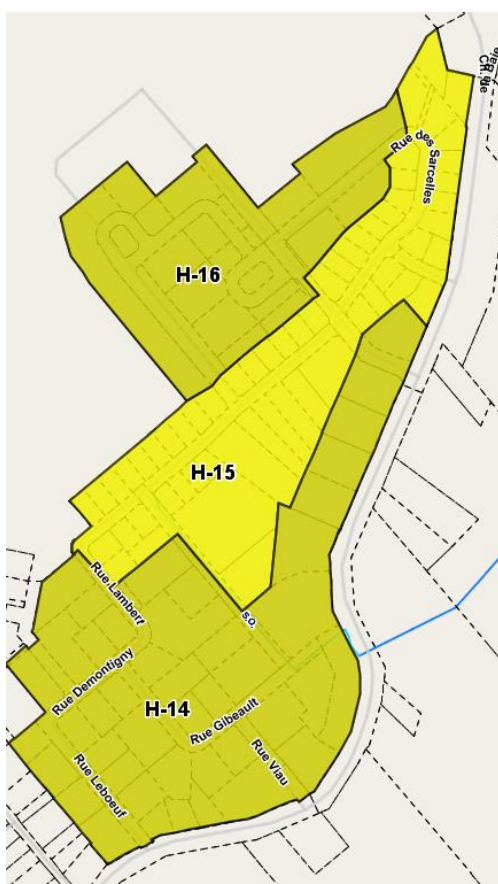
Le règlement de zonage 330-2018 est modifié afin d'agrandir la zone H-15 à même la zone H-14. Le tout tel qu'illustré au plan de l'Annexe « A » daté du 30 août 2021, joint au présent règlement pour en faire partie intégrante.

#### **ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

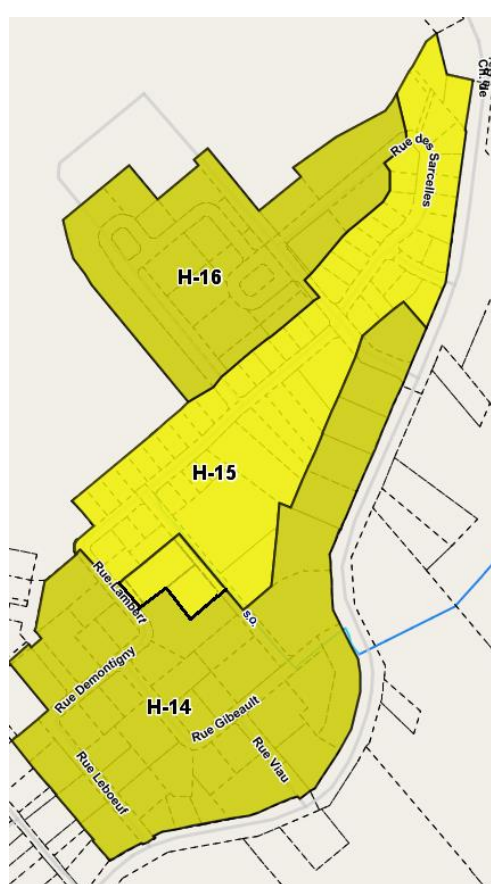
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

#### **ANNEXE « A »**

##### **AVANT**



##### **APRÈS MODIFICATION (30 août 2021)**



Premier projet de règlement : 14 septembre 2021  
 Deuxième projet de règlement : 16 novembre 2021  
 Adoption du règlement :  
 Entrée en vigueur du règlement :

## 7- LOISIRS

### 8- TRAVAUX PUBLICS

#### 2021-11-441 8.1 OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN AFFICHEUR DE VITESSE PÉDAGOGIQUE

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite améliorer la sécurité routière sur l'ensemble du territoire de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Beauharnois-Salaberry a obtenu une subvention du ministère des Transports provenant du Fond de la sécurité routière. Ainsi, le montant permet l'octroi d'une aide financière maximale pour la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka de 2 500\$.

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission reçue le 28 septembre 2021 de la compagnie Signalisation Kalitec inc. pour un afficheur de vitesse et analyseur de trafic au montant de 5 340.59 \$ taxes comprises ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka recevra un remboursement de 50% de la facture, soit de 2 438.34\$.

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu unanimement

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise l'achat d'un afficheur de vitesse auprès de Signalisation Kalitec inc. au coût de 4 645,00 \$ plus les taxes applicables.
- Que 50% du coût de cette équipement sera défrayé à même la subvention du ministère des Transports, dans le Fonds de sécurité routière, soit 2 438.34 \$.

#### 2021-11-442 8.2 DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DANS LE CADRE DE LA RÉOLUTION 2021-07-394

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a adopté la résolution 2021-07-394 pour l'adjudication du contrat de rapiéçage de pavage et de réparation de puisards;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution stipulait des dépenses de 18 176.36\$ taxes incluses

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été effectués et qu'un dépassement de coût au montant de 225\$ plus les taxes applicables s'est avéré nécessaire pour compléter les travaux;

**LES MEMBRES DU CONSEIL PRENNENT ACTE** du dépassement des coûts autorisé par le Directeur général dans le cadre du contrat de rapiéçage et de réparation de puisards.

## 9- SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 2021-11-443 9.1 AUTORISATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA RÉSIDENCE ST-STAN

**CONSIDÉRANT QUE** La résidence St-Stan accueille des personnes âgées en perte d'autonomie;

**CONSIDÉRANT QU'EN** cas d'évacuation d'urgence, un endroit pour recevoir les occupants doit être prévu par les propriétaires de la Résidence;

**CONSIDÉRANT QUE** le centre communautaire de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka se situe à proximité de la Résidence;

**IL EST UNANIMEMENT** résolu d'autoriser l'ouverture du centre communautaire situé au 221 rue Centrale en cas d'évacuation d'urgence de la Résidence St-Stan.

2021-11-444

**9.2 AUTORISATION DE LA SOUMISSION NUMÉRO 292 DE S.N.G. SERVICES MÉCANIQUES.**

CONSIDÉRANT QUE l'un de nos camions d'incendie a subi un bris mécanique;

CONSIDÉRANT QUE la réparation a dû être effectuée de manière urgente;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du service incendie a approuvé la réparation;  
CONSIDÉRANT QUE le montant de la soumission dépasse l'autorité de dépenses du Directeur général;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'approuver la dépense au montant de 5 506.53\$ taxes incluses et de procéder au paiement de celle-ci.

**10- FERMETURE DE LA SÉANCE**

L'étude des sujets à l'ordre du jour étant complétée, il est unanimement résolu que la séance soit et est levée, il est alors 20 :30.

\_\_\_\_\_  
Jean-François Gendron  
Maire

\_\_\_\_\_  
Éric Beaulieu  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Jean-François Gendron atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

\_\_\_\_\_  
Jean-François Gendron  
Maire